

Adresse

Coordination A.P.A.D.H.E. 95
Direction des Services
Départementaux de l'Education
Nationale du Val d'Oise
Immeuble Le Président
2A, Avenue des Arpents
95 525 CERGY PONTOISE CEDEX

Contacts

Médecin Conseiller technique de L'Education Nationale

Docteur Delphine COURTECUISSÉ
Tel : 01.79.81.22.94

Enseignante spécialisée Coordinatrice

Hélène EMERIAU
Tel : 01.79.81.21.27
ce.apad95@ac-versailles.fr



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-d'Oise

**ACCOMPAGNEMENT
PEDAGOGIQUE
A DOMICILE,
A L'HOPITAL OU
A L'ECOLE
DANS LE VAL D'OISE**

Vous souhaitez vous informer sur le
dispositif d'Accompagnement Pédagogique
pour élèves malades ou accidentés.

Pour qui ?

Pour tous les élèves scolarisés

- de la maternelle au lycée
- dans un établissement du Val d'Oise public ou privé sous contrat
- dont la scolarité est interrompue durablement pour des raisons médicales

Comment ?

Dans le Val d'Oise, un médecin de l'Education Nationale et un enseignant spécialisé coordinateur du dispositif évaluent et installent le projet d'accompagnement pédagogique. Ils prévoient pour ce faire une réunion d'équipe éducative dans l'établissement scolaire de l'élève malade. Le coordinateur s'assure du suivi du projet.

Où ?

L'intervention se fait sur le **lieu de résidence de l'élève** : il s'agit le plus souvent du domicile familial mais aussi, dans certaines situations, l'établissement scolaire.

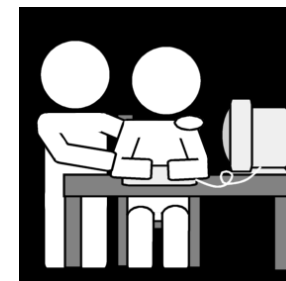
Par qui ?

Des enseignants volontaires de l'Education Nationale :

- en priorité, ceux de l'élève ou de l'établissement
- ou un autre enseignant en activité dans le département

Des associations peuvent éventuellement compléter les interventions.

Malade ou accidenté,
toujours **élève** !



Quelles démarches ?

La famille saisit l'A.P.A.D.H.E. La médecine scolaire, l'établissement scolaire peuvent aussi signaler la situation d'un élève malade ou accidenté.

Après avis favorable du médecin Conseiller Technique De la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, l'accompagnement pédagogique peut s'organiser.

L'accompagnement est gratuit pour les familles